Il n’est pas un seul serviteur qui ne soit contaminé par la peste et qui reste dans son pays, patient, espérant [la récompense divine] tout en sachant que rien ne l’atteindra hormis ce qu’Allah lui a prédestiné, sans qu’il n’ait la récompense du martyr.

ʿÂ'ishah (qu’Allah l’agrée) questionna le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) à propos de la peste et il l’informa en disant : « C’est un châtiment qu’Allah, Exalté soit-Il, infligeait à celui qu’Il voulait, puis, Il en fît une miséricorde pour les croyants. Ainsi, il n’est pas un seul serviteur qui ne soit contaminé par la peste et qui reste dans son pays, patient, espérant [la récompense divine] tout en sachant que rien ne l’atteindra hormis ce qu’Allah lui a prédestiné, sans qu’il n’ait la récompense du martyr. »
[Authentique] [Rapporté par Al-Bûkhârî]

Dans ce hadith, ʿÂ'ishah (qu’Allah l’agrée) questionna le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) au sujet de la peste et il lui répondit que c’est un châtiment qu’Allah, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Exalté, inflige à qui Il décide parmi Ses serviteurs. Ainsi donc, cette maladie est un châtiment d’Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur, et cette dernière peut aussi bien toucher des personnes précises que devenir une pandémie, telle que le choléra. En revanche, elle est une miséricorde pour le croyant qui se trouve à l’endroit de la contamination et qui y reste, faisant ainsi preuve de patience et d’espérance [en la récompense divine] tout en croyant fermement que rien ne l’atteindra hormis ce qu’Allah lui a prédestiné. Celui qui agit ainsi, Allah lui accordera la récompense du martyr. En effet, il est rapporté dans un hadith authentique que ʻAbd ar-Raḥmân ibn ʻAwf (qu’Allah l’agrée) a dit : « Le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Lorsque vous apprenez qu’une terre est touchée par une épidémie [de peste], alors n’y allez pas ! Et si vous vous y trouvez, alors n’en sortez pas pour la fuir ! » Ainsi, lorsqu’un lieu est touché par une épidémie de peste, il est interdit de s’y rendre, car ce serait nous exposer à un danger de mort. En revanche, si nous y sommes déjà, alors nous ne devons pas fuir. En effet, cette fuite ne peut te protéger ni de ton destin, ni d’Allah, car on ne peut échapper à la volonté d’Allah si ce n’est en allant vers Allah Lui-même. Quant à la raison pour laquelle le [serviteur] patient et espérant [la récompense divine] obtient le degré de martyr, c’est parce que l’Homme - pour qui la vie est précieuse - serait tenté de s’enfuir par peur de la peste. Mais si au lieu de cela il endure sans s’enfuir, espérant être récompensé, tout en sachant que rien ne l’atteindra hormis ce qu’Allah lui a prédestiné, alors on lui octroiera la récompense du martyr. Et, c'est une faveur ainsi qu'un bienfait d’Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur.


النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY
لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC
E-Da'wah Committee